

Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique

Déclaration des groupes Coopération et Entreprises

Si pendant longtemps l'autonomie stratégique de l'Union européenne n'était pas une priorité, force aujourd'hui de constater qu'elle est vitale. Nous sommes depuis deux ans confrontés à des crises successives qui nous ont mis face à nos déficiences et ont démontré que nous n'étions plus capables d'assurer de manière autonome certains besoins, parfois vitaux, de nos citoyens.

Le constat est que nous sommes dépendants de quelques-uns de nos partenaires et que dans le contexte géopolitique actuel nous devons mieux maîtriser notre production, nos approvisionnements et nos chaînes de valeurs.

Il est désormais indispensable de chercher à conserver, développer, voire à relocaliser les productions essentielles sur notre territoire. Le retour d'une politique industrielle s'impose progressivement dans l'UE et nos concitoyens en ont pour l'essentiel conscience. Ils redécouvrent l'intérêt de notre industrie et d'avoir des entreprises européennes solides et résilientes. Nous devons donc réussir à mettre en place des politiques qui favoriseront le développement de nos entreprises et nous sommes convaincus que ceci doit se faire au niveau européen par la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'autonomie ouverte.

Si la notion d'autonomie stratégique européenne figurait déjà officiellement dans les textes dès 2013, elle ne concernait alors que le domaine militaire et de la défense. Aujourd'hui, il est nécessaire d'appliquer également cette notion au domaine économique en débutant notamment par la sécurité alimentaire, la santé, les mobilités, l'énergie...

D'ailleurs, la crise de l'énergie que nous traversons et qui met en grandes difficultés nos entreprises et nos citoyens ne fait qu'accentuer ce besoin.

C'est pourquoi nous étions particulièrement intéressés à ce que le CESE se saisisse du sujet et nos groupes saluent la qualité du travail réalisé par les rapporteurs, tant dans le constat que dans les préconisations.

Nous soutenons pleinement les propositions qui plaident pour un renforcement de la politique industrielle européenne, notamment par le développement de la R&D et de la formation ou par l'incitation à relocaliser les productions.

Mais au-delà des relocalisations, nos groupes souhaitent également insister sur la nécessité de conserver et de renforcer la présence des industries et plus globalement des entreprises sur nos territoires. A cette fin, il est indispensable de continuer à améliorer leur compétitivité et à adapter les réglementations pour permettre à nos entreprises et aux TPE PME en particulier de croître et de se développer localement. Nous regrettons que cet aspect n'ait pas été plus développé dans cet avis.

L'accompagnement de toutes les structures intervenant dans le domaine économique et au service des territoires quels que soient leurs forme et statut est important. En ce sens, nous soutenons la Préconisation n°5 qui vise à l'accélération et à l'amplification par la Commission européenne de son Plan d'action pour l'économie sociale et solidaire (ESS).

Il faut donner aux entreprises de l'ESS, particulièrement proches des citoyens et au fait des besoins locaux, les moyens de développer des actions aux services de leurs territoires et des personnes qui en ont le plus besoin et inviter les États membres à se doter si besoin de législations spécifiques pour le développement et le renforcement de ce modèle économique.

Nous soutenons également pleinement la préconisation 14 qui vise à établir une politique commerciale attachée à la préservation de nos acteurs économiques qui subissent souvent des pratiques déloyales favorisées par certaines politiques étatiques anticoncurrentielles. L'Europe doit défendre ses entreprises face à la concurrence internationale. Ainsi, nous estimons que des conditions préalables doivent être remplies pour parvenir à une « autonomie stratégique ouverte » : Avoir une stratégie commerciale de l'UE plus assertive pour préserver des conditions de concurrence loyale et équitable, notamment à travers :

- La mise en œuvre du principe de réciprocité au niveau européen,
- Une équivalence des normes sociales, fiscales, environnementales, de production à l'entrée des produits et services dans l'UE,
- Un accès aux marchés publics des pays tiers.

L'Union doit avoir un recours plus systématique aux instruments de défense commerciale (IDC). Cela passe donc par un ajustement des législations et normes européennes. Pour autant, qu'elles soient bien adaptées aux contraintes et aux besoins des entreprises.

Aussi, il est impératif que l'UE réforme les fondements de sa politique commerciale. Elle doit être beaucoup plus volontariste et doit accompagner les entreprises dans leur conquête de nouveaux marchés, tout en sécurisant les approvisionnements. Dans le même temps, elle doit les protéger contre les actions déloyales de leurs concurrents.

Cette double démarche nécessite d'appréhender la politique commerciale de manière globale et d'envisager toutes les interactions possibles avec la nouvelle stratégie industrielle, mais aussi d'intégrer les aspects liés au droit de la concurrence sans perdre de vue l'intérêt stratégique évident de développer une politique normative européenne qui ait une portée extraterritoriale. L'avis a pris ces éléments en compte ce qui était important.

Les groupes de la Coopération et Entreprises, sont donc satisfaits que le CESE ait, par le biais de ce projet d'avis, pu s'attacher à définir les moyens de développer une politique industrielle en Europe et de mieux protéger les entreprises. Ainsi, les groupes Coopération et Entreprises voteront favorablement cet avis.